

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 07-2024

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 13 mai 2024 à 20 heures, à l'Édifice P.-Benoit, situé au 107, rue de la Salle à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme la hauteur de la résidence principale à être construite au 353, chemin du Roy, qui devrait normalement être de 8 mètres selon le paragraphe 6.3.2.1 du règlement de zonage N°125-11, mais qui aura une hauteur de 8,50 mètres.
- Identification du site concerné : 353, chemin du Roy
Deschambault-Grondines, Québec

Lot : 3 235 115

Zone : A-212

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 24^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24 avril 2024 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale et
greffière-trésorière